

Du May sur Evre au Fief Sauvín au fil de l'Evre



Visorando



Randonnée n°19527981

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Observez sur votre passage des paysages à couper le souffle. Du May sur Evre au Fief Sauvín, parcourez près de 38 kilomètres à pied au fil de l'Èvre. Il est toutefois possible de scinder cette étape en deux afin de réduire la distance à parcourir en faisant une étape intermédiaire à Beaupréau-en-Mauges.

!/ Attention déviation au niveau de la Jubaudière, suivre le tracé et le pas à pas actualisé entre le point 3 et 4 !/

Durée :	10h50	Difficulté :	Très difficile
Distance :	35.27km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	255m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	255m		
Point haut :	112m	Commune :	Le May-sur-Èvre (49122)
Point bas :	40m		



Description

Stationner sur le parking de l'église du May sur Evre puis prendre la rue Pasteur à l'angle du Coccimarket et continuer après le rond-point pour rejoindre le point de départ.

(D) Retrouver le sentier après le rond point puis filer tout droit, une station d'épuration se trouve sur la gauche. Au calvaire prendre l'embranchement et continuer tout droit. Suivre la route de campagne à travers champs jusqu'au calvaire suivant situé à gauche de la route.

(1) Tourner à gauche en direction de la Chapelle Saint-Thibere. Traverser le ruisseau de Saint-Thibert puis longer les haies bocagères. Après quelques centaines de mètres, tourner à gauche tout en continuant à suivre les haies bocagères. Traverser la petite route goudronnée et filer tout droit jusqu'à retrouver l'Èvre. Suivre la rivière et tourner 500 m après sur le sentier à gauche pour traverser l'Èvre, longer le ruisseau à main gauche.

(2) A l'intersection, tourner à droite en suivant le chemin. Passer non loin d'une exploitation agricole (sur la gauche) et récupérer la route de campagne pendant 500 m à travers champs jusqu'à la première maison à droite au Cerisier. Tourner juste devant directement à droite et continuer le cheminement toujours tout droit vers la commune de la Jubaudière pour rejoindre le chemin de la Brosse.

(3) Arrivé à la Jubaudière, prendre à droite en arrivant sur la route principale. Au rond-point prendre la 3ème sortie sur votre gauche vers la place du Cardinal Luçon puis continuez dans la rue du commerce sur 100m avant de prendre sur votre droite le chemin des Vendéens vous menant jusqu'aux terrains de sports. Passez les terrains de sport sur votre droite puis continuez sur le chemin du Mesnil pendant près d'1 kilomètre.

(4) Arrivé au lieu-dit du Mesnil qui se trouve sur votre gauche, empruntez le chemin en terre/enherbé qui lui fait face, dans le virage serré.

(5) Faire successivement un gauche droite, droite gauche en suivant les haies bocagères. Passer au-dessus du ruisseau du Pont des Landes et filer jusqu'à la ferme. A la ferme, tourner à gauche dans le chemin à travers champs. Suivre le chemin en ignorant les sentiers à gauche et droite jusqu'à retrouver la route goudronnée

Points de passages

D Route près de la station d'épuration. Traverser l' - Èvre (rivière) - Affluent de la Loire

N 47.141441° / O 0.884404° - alt. 83m - km 0

- 1 Tourner à gauche au Calvaire**
N 47.149316° / O 0.869302° - alt. 106m - km 1.48
- 2 Intersection**
N 47.16246° / O 0.874971° - alt. 76m - km 3.84
- 3 à droite sur la D15**
N 47.170156° / O 0.89076° - alt. 109m - km 5.68
- 4 Lieu-dit le Mesnil**
N 47.180712° / O 0.899073° - alt. 102m - km 7.14
- 5 Ruisseau du Pont des Landes**
N 47.184894° / O 0.905465° - alt. 92m - km 8.17
- 6 Bois Ham**
N 47.177414° / O 0.915291° - alt. 103m - km 9.55
- 7 Bois de la Marotière**
N 47.173198° / O 0.926929° - alt. 104m - km 11.3
- 8 A gauche au calvaire**
N 47.174402° / O 0.945891° - alt. 103m - km 13.14
- 9 Contourner le champ d'arbustes**
N 47.182241° / O 0.942202° - alt. 106m - km 14.62
- 10 Sentier enherbé à droite**
N 47.188993° / O 0.946251° - alt. 103m - km 15.92
- 11 Gauche sur la route goudronnée vers la Hérissière**
N 47.197682° / O 0.944094° - alt. 93m - km 17.26
- 12 Moulin de Pomail**
N 47.199698° / O 0.949682° - alt. 63m - km 17.86

(6) À l'intersection continuer tout droit vers le Bois Ham pour rejoindre l'Étang de la Coudraie et en faire le tour par la gauche avant de tourner à gauche direction le Bois Viau. Continuer sur le sentier qui découle de la route juste en face.

(7) Tourner légèrement à droite dans le chemin pour contourner le Bois de la Marotière. À la sortie du bois, au croisement des sentiers, prendre à droite en direction du Château des Hayes.

Le château est érigé aux XIVe et XVIe siècles. Il est constitué d'une forteresse entourée de douves, dont il ne reste aujourd'hui que des ruines. Le château comportait une chapelle. Il est détruit en 1794 par les soldats républicains. Le château sera inscrit aux Monuments historiques par arrêté du 16 février 1970.

Passer devant l'exploitation pour vous diriger vers l'étang sur le chemin gaillonneux. Contourner l'étang puis filer à droite jusqu'à retrouver la D91.

(8) Au calvaire tourner à gauche et longez la D91 sur 120 m avant de tourner sur la droite afin de prendre un petit chemin longeant le lotissement. À la sortie du chemin arriver face au lieu dit La Petite Guerche et tourner à droite en empruntant le chemin de terre pour continuer vers le sentier de l'Èvre. Le suivre sur 900 m jusqu'au champ d'arbustes.

(9) Longer ce champ d'arbustes en tournant à gauche sur le sentier et contourner le champ avant de ressortir sur la route communale. Ignorer le premier sentier à droite. Se diriger sur la prochaine intersection.

(10) Emprunter le sentier enherbé à droite bordé d'arbres. A la croisée des chemins, prendre le chemin de gauche en longeant le champ sur votre gauche. Tourner à droite en angle droit et filer jusqu'à la route goudronnée.

(11) Possibilité de faire l'aller-retour à droite et découvrir le Manoir de la Chaperonnière.

Sinon, tourner à gauche en direction du lieu dit la Hérisnière.

Prendre un virage serré face au bâtiment et continuer 20 m avant d'emprunter un petit chemin sur votre droite descendant jusqu'à l'Èvre. Vous pourrez apercevoir le Moulin de Pomail.

(12) Au Moulin de Pomail, juste avant le pont, tourner sur la gauche pour suivre l'Èvre. Cheminer le long de l'Èvre jusqu'au Moulin Neuf. Tourner à droite en empruntant le pont du Moulin Neuf surplombant l'Èvre et remonter le chemin tout droit en direction de Beaupréau.

(13) 100 m avant la départementale, prendre le sentier en herbe à gauche qui passe entre deux champs. Au croisement avec la route prendre en face direction la Combe pour passer dans le tunnel qui passe sous la départementale.

(14) Passer le tunnel et filer dans le bois. Prendre à gauche au "cédez le passage" un peu plus loin Contourner Intermarché et continuer tout droit au rond-point rue Sainte-Anne. Au rond-point continuer tout droit jusqu'à la Chapelle Sainte-Anne.

(15) A la Chapelle, prendre le Chemin de la Rossignolerie à la droite. À la fin de ce chemin, prendre à gauche puis descendre la rue du Moulin Foulon jusqu'à la Rue de l'Aumônerie à droite. L'entrée du parc du Château se trouve ici, entrer dans le parc.

Vous souhaitez faire une pause et reprendre la randonnée plus tard ? Des hébergements sont disponibles sur la commune de Beaupréau.

(16) Suivre le sentier qui mène au château, l'Èvre court toujours ici. Contourner le château et prendre à gauche à la sortie pour suivre la Rue de Durfort Civrac. La descendre jusqu'au "cédez le passage", tourner à gauche et tout de suite à droite Rue des Arts et Métiers, la suivre jusqu'à l'intersection au niveau du collège et Lycée Notre-Dame de Bonnes Nouvelles qu'il faut contourner.

(17) Tourner à gauche Rue Moreau et continuer jusqu'au rond-point où il faudra prendre à gauche puis de nouveau à gauche au calvaire sur le Chemin de la Roche Baraton. Continuer sur ce chemin.

13 Sentier entre deux champs
N 47.205622° / O 0.969333° - alt. 93m - km 20.59

14 Tunnel
N 47.203031° / O 0.97361° - alt. 93m - km 21.05

15 Chapelle Sainte-Anne
N 47.204695° / O 0.977724° - alt. 98m - km 21.54

16 Entrée du parc du Château
N 47.200606° / O 0.980126° - alt. 94m - km 22.09

17 Intersection collège/lycée
N 47.198107° / O 1.000094° - alt. 66m - km 24.15

18 Direction La Roche Baraton
N 47.19613° / O 1.007647° - alt. 61m - km 24.78

19 A droite à la sortie du chemin creux
N 47.197341° / O 1.027547° - alt. 77m - km 26.37

20 A gauche direction la Polissière
N 47.203033° / O 1.015626° - alt. 98m - km 27.55

21 Sentier bordé d'arbres
N 47.208595° / O 1.025488° - alt. 41m - km 29.31

22 A droite au hameau
N 47.203818° / O 1.039789° - alt. 58m - km 30.85

23 Oppidum
N 47.20494° / O 1.047514° - alt. 70m - km 31.7

24 Direction Grand Nombault
N 47.208184° / O 1.052953° - alt. 87m - km 32.27

25 Tourner à gauche à la D146
N 47.215443° / O 1.046451° - alt. 75m - km 33.44

26 Lieu-dit le Moulinard
N 47.21947° / O 1.037153° - alt. 50m - km 34.85

A Rue du Prieuré
N 47.221054° / O 1.040417° - alt. 87m - km 35.27

(18) À l'embranchement tourner légèrement sur la droite toujours en suivant la direction du lieu dit La Roche Baraton. Ignorer les routes sur la droite et continuer tout droit jusqu'au bois (ne pas se rendre au lieu-dit de la Roche Baraton). Continuer sur la route communale, et profiter du point de vue sur les coteaux de Beaupréau, puis emprunter le chemin creux à la suite de la route.

(19) À la sortie du chemin, tourner à droite en direction de la ferme de la Gueltière. La ferme sur la gauche, continuer tout droit pour monter la route jusqu'à la première intersection.

(20) A l'intersection au niveau de la maison, tourner à gauche sur le chemin menant au lieu dit la Polissière. Une fois arrivé à la ferme, prendre la route enherbée à droite dans le virage près de la réserve d'eau. Le sentier débouche sur une route à flanc de coteaux, la suivre à gauche. Passer devant la base de Canoé-Kayak des Onglées et passer le pont, suivre la route pendant quelques mètres.

(21) Entrer dans le champs à droite pour longer le sentier bordé d'arbres. Sur près d'1,5 km longez l'Èvre au cœur des champs avant d'emprunter un petit chemin communal enherbé à gauche qui mène à une route de campagne. Vous êtes à la Godinière.

(22) Prendre à droite en arrivant au hameau, descendre la route jusqu'au Stop. Traverser la D146 et prendre le chemin d'herbe en face.

(23) Continuer sur le sentier en herbe. Cheminer tout droit jusqu'à la croix puis jusqu'à l'intersection en T.

(24) Tourner à droite puis à gauche pour aller vers le Grand Nombault, le traverser par la droite puis suivre le chemin rural en face en passant entre les champs pour aboutir sur la D146.

(25) Au niveau de la D146, tourner à gauche en direction du bourg du Fief Sauvín, suivre la route sur 300 m puis tourner à droite au calvaire. Continuer puis tourner à gauche entre les champs, longer les haies bocagères en direction de l'Èvre. C'est l'arrivée au lieu-dit le Moulinard.

(26) Monter la route menant au bourg du Fief Sauvín par la rue de la Charmille. Face à la mairie, tourner à droite vers l'ancienne Chapelle et monter la Rue du Prieuré.

(A) Rue du Prieuré

Informations pratiques

Retrouvez quelques bonnes adresses pour passer la nuit au Fil de l'Evre :

A proximité du sentier :

- le **gîte du Château de Piedouault** et le **Mottay** à Jallais,
- **Gîte du Château de la Morinière** à Andrezé

Sur l'itinéraire :

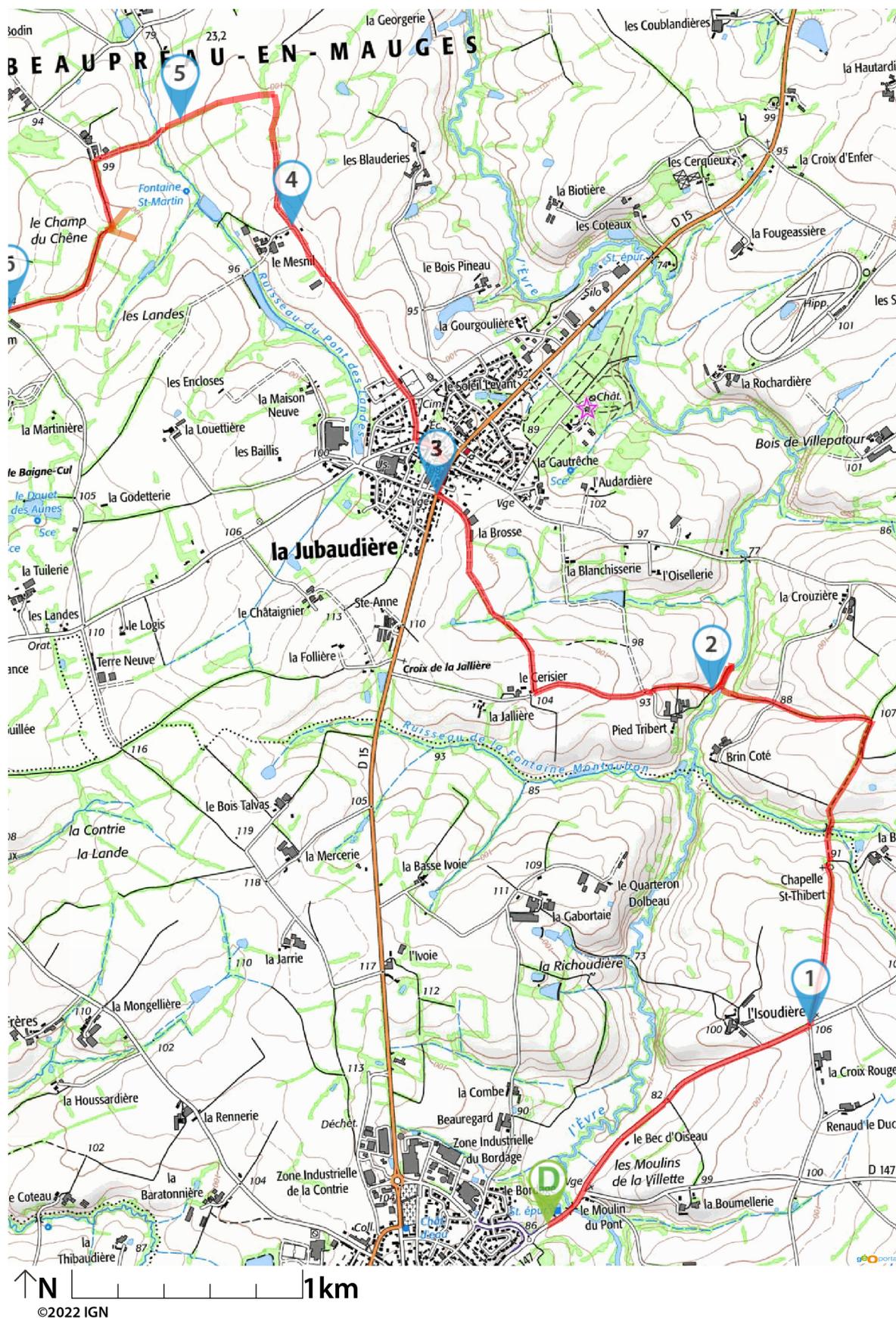
- **Hôtel le Logis d'Elbée, gîte de la Pierre Aubrée, le Logis des Tourelles, le Moulin Neuf, cabanes Pody et Hoby** à Beaupréau
- Le **Trait d'Union** au Fief Sauvín

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-du-may-sur-evre-au-fief-sauvin-au-fil-de/>

En savoir plus : *Ósez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire - BEAUPREAU-EN-MAUGES*

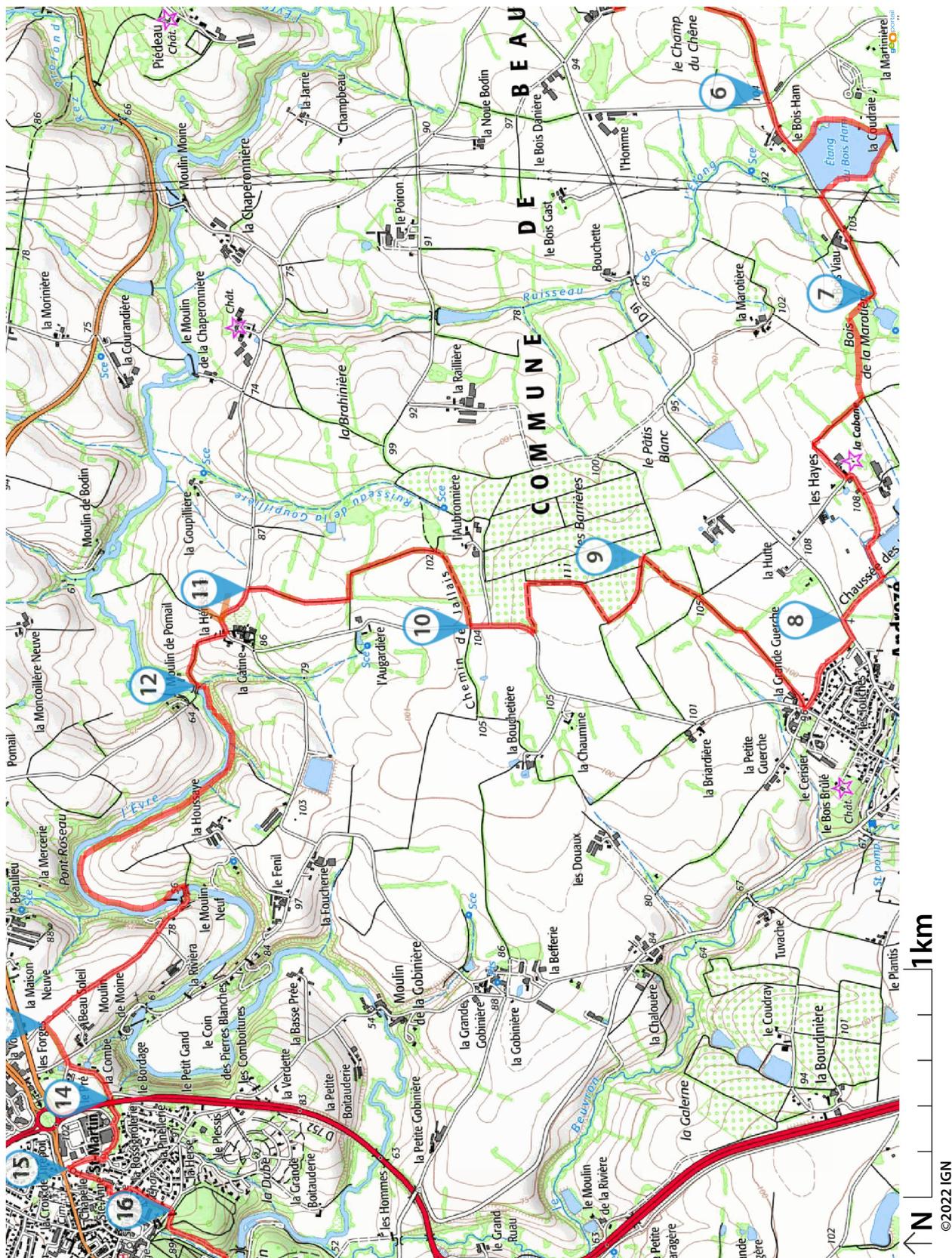
Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



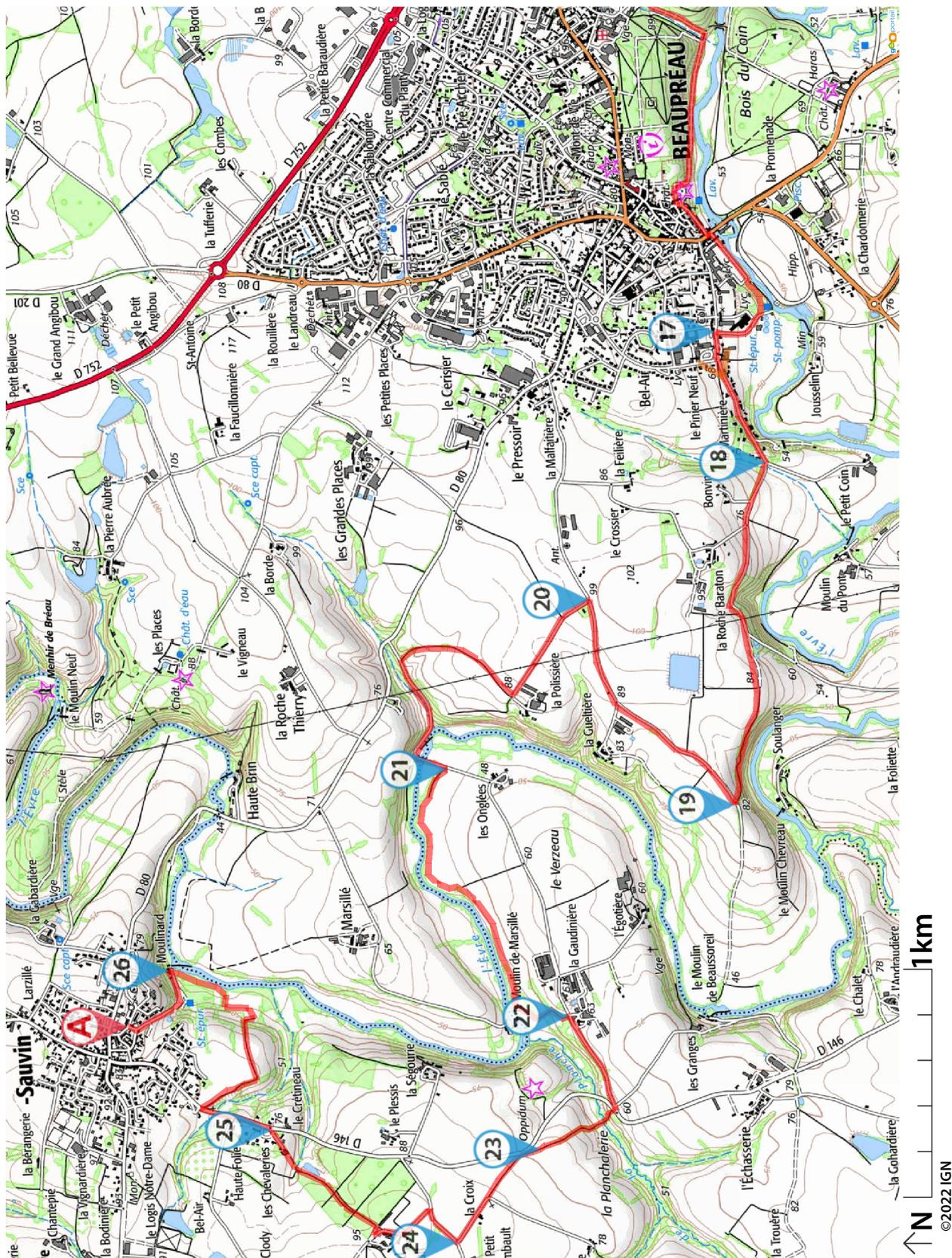
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

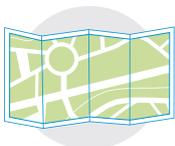
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.